



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.1/1
21 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts sur le commerce et
les changements climatiques:
perspectives et enjeux pour le commerce
et l'investissement au titre du Mécanisme
pour un développement propre (MDP)

Genève, 1^{er}-3 avril 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Les experts disposeront de trois jours, du 1^{er} au 3 avril 2009, pour mener à bien leurs travaux. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/EM.1/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3. Perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP)

3. À sa cinquante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le mandat d'une réunion d'experts à session unique sur le commerce et les changements climatiques (TD/B/55/9, par. 41 à 43). Conformément à ce mandat, les travaux de la réunion d'experts porteront sur les perspectives et les enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

4. Les inquiétudes que suscitent à l'échelle mondiale les incidences des changements climatiques, en particulier leurs effets néfastes pour les pays en développement, ainsi que l'ampleur des coûts économiques qui découleraient de l'absence de réaction, ont placé les changements climatiques au premier rang des préoccupations internationales. Le Protocole de Kyoto, accord international lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévoit des engagements contraignants pour les pays industrialisés, qui doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % en moyenne par rapport au niveau de 1990 au cours de la période de cinq ans allant de 2008 à 2012. Il offre aux pays en développement des perspectives d'investissement importantes par le biais du MDP, qui est l'un des trois «mécanismes de flexibilité» prévus dans le Protocole de Kyoto que les pays participants peuvent utiliser pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, en plus des mesures d'atténuation purement nationales. Plus important encore, le MDP est le seul mécanisme qui fait intervenir les pays en développement. Il est censé être profitable à la fois aux pays investisseurs et aux pays d'accueil en contribuant à un développement durable dans les pays en développement d'accueil et en permettant aux pays investisseurs d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions au plus bas coût possible en tirant parti du coût marginal plus faible de réduction des émissions dans les pays en développement.

5. Dans ce contexte, les débats de la réunion d'experts devraient contribuer à une meilleure compréhension du MDP, de son fonctionnement, de ses applications et de ses avantages pour les pays en développement. Les participants examineront les raisons qui limitent le nombre de pays en développement capables de bénéficier de ce mécanisme; en effet, quatre pays en développement seulement concentrent environ 70 % des projets du MDP. Ils examineront également les moyens de faciliter la participation au MDP des pays en développement et des PMA, afin de promouvoir le développement durable. Par ailleurs, ils devraient formuler des recommandations concrètes sur les moyens de surmonter les obstacles actuels à un accroissement des flux d'investissement au titre du MDP et donner des indications à la CNUCED pour les travaux à mener dans ce domaine, conformément au mandat énoncé au paragraphe 100 de l'Accord d'Accra.

6. Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information (TD/B/C.I/EM.1/2). En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion. Ces communications et d'autres notes de travail seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/EM.1/2 Perspectives et enjeux pour le commerce et l'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Point 4. Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa première session en mai 2009. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ 5 pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications doivent être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion. Elles seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED aussitôt que possible, à: M. Lucas Assunção, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10 (Suisse), télécopieur: +41 22 917 0247; courriel: lucas.assuncao@unctad.org.



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.I/EM.1/1/Corr.1
6 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts sur le commerce et
les changements climatiques:
perspectives et enjeux pour le commerce
et l'investissement au titre du Mécanisme
pour un développement propre (MDP)

Genève, 27-29 avril 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Rectificatif

Les dates de la réunion ayant été modifiées, celle-ci aura lieu du 27 au 29 avril 2009.
